



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2024

**Objet de la délibération**

**PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA MEDIATHEQUE EUGENE GUILLEVIC  
D'HENNEBONT ET LES MEDIATHEQUES LE PRE CARRE DE KERVIGNAC ET  
DIDEROT D'INZINZAC-LOCHRIST**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ, Aline LE FUR pouvoir à Gwendal HENRY, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

**Absent(s) :**

Aurélia HENRIO.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2024.01.008**

**PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA MEDIATHEQUE EUGENE GUILLEVIC  
D’HENNEBONT ET LES MEDIATHEQUES LE PRE CARRE DE KERVIGNAC ET DIDEROT  
D’INZINZAC-LOCHRIST**  
**Rapporteur : Claudine CORPART**

Dans l’objectif de favoriser l’accès des habitants à une diversité de propositions culturelles en développant les offres documentaires dans les médiathèques, il est proposé une convention de partenariat entre la Médiathèque Eugène Guillevic de la Ville d’Hennebont et les médiathèques Le Pré Carré de la Ville de Kervignac et Diderot de la Ville d’Inzinzac-Lochrist.

Les objectifs de ce projet de convention sont les suivants :

- Compléter un fonds thématique lors d’une animation ou d’un projet culturel.
- Elargir une offre documentaire dans un domaine spécifique.
- Développer leurs fonds à disposition de leurs usagers.

Les modalités de mise en œuvre de ce projet de partenariat ainsi que les responsabilités afférentes des parties sont présentées dans les projets de conventions joints au présent bordereau.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l’avis du Bureau Municipal en date du 3 janvier 2024,  
**Vu** l’avis de la Commission « Vie » en date du 9 janvier 2024,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l’exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les conventions de partenariat culturel entre la Médiathèque Eugène Guillevic d’Hennebont et les médiathèques Le Pré Carré de la Ville de Kervignac et Diderot de la Ville d’Inzinzac-Lochrist,
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure relative à l’exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l’application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20240125-D202401008-DE